



Organisation
internationale
du Travail

► Rapport annuel du Responsable des questions d'éthique pour 2024

Table des matières

	Page
Introduction	5
Conseils en matière d'éthique.....	6
Suivi des questions d'éthique: suite donnée à l'enquête sur l'éthique	9
Sensibilisation, formation et information	10
Protection des lanceurs d'alerte contre les représailles	11
Prévention et lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.....	12
Relations avec le Comité consultatif de contrôle indépendant	15
Réseau Déontologie des organisations multilatérales	15
Observations générales et conclusions.....	16

Introduction

1. Le Responsable des questions d'éthique au BIT a pour mission de promouvoir une culture de l'éthique, de l'intégrité et du respect au sein du Bureau, conformément aux valeurs et aux principes de l'OIT. Son rapport annuel pour 2024 fait le point sur les activités qu'il a menées à cette fin au cours de l'année et sur les évolutions institutionnelles qui les ont accompagnées.
2. Les activités du Responsable des questions d'éthique ont pour principal objectif de mieux faire connaître et comprendre les valeurs de l'OIT et les normes de conduite éthique que tous les membres du personnel du BIT, et le Bureau dans son ensemble, sont tenus de respecter. Ces normes sont énoncées dans les Normes de conduite de la fonction publique internationale ¹, les Principes de conduite pour le personnel du Bureau international du Travail, le Statut du personnel et les documents de gouvernance interne pertinents ². Les valeurs de l'OIT sont quant à elles ancrées dans les principes consacrés par sa Constitution, qui sous-tendent les normes internationales du travail pertinentes et à jour.
3. Le Directeur général a confié la fonction d'éthique, qui fait partie intégrante du cadre de responsabilisation du BIT, au Responsable des questions d'éthique, lequel a pris ses fonctions dans le cadre d'un poste à temps plein le 1^{er} juillet 2022. Le Responsable des questions d'éthique est indépendant de tout autre fonctionnaire, département ou entité administrative du BIT et relève directement du Directeur général. Ces attributions sont résumées ci-après.

► Attributions du Responsable des questions d'éthique

- *Dispenser des conseils en matière d'éthique* aux responsables et aux autres membres du personnel en ce qui concerne notamment les conflits d'intérêts, les activités et occupations extérieures, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et les dons.
- *Assurer le suivi des questions d'éthique au BIT*, notamment en réalisant des *enquêtes auprès du personnel* et en organisant des réunions avec les parties prenantes.
- Contribuer à concevoir, promouvoir et mettre en œuvre des programmes de *sensibilisation* et de *formation* afin de sensibiliser et de former le personnel aux questions d'éthique.
- Fournir des orientations en matière d'*élaboration des politiques* pour veiller à ce que les politiques et pratiques internes renforcent et promeuvent les normes d'éthique du Bureau.
- Gérer le *programme de transparence financière* de l'OIT en collaboration avec le bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).
- *Protéger les lanceurs d'alertes contre les représailles* en recevant et en traitant les demandes de protection émanant de membres du personnel qui estiment avoir fait l'objet de mesures de représailles pour avoir signalé un manquement ou coopéré à une enquête.
- Recevoir les informations relatives aux allégations de traitement inapproprié de *travailleurs domestiques employés par des membres du personnel du BIT*.
- *Diffuser et promouvoir activement les valeurs de l'OIT* en pilotant et en soutenant des initiatives visant à instaurer et à perpétuer des milieux de travail conformes aux valeurs et aux principes de l'OIT qui sous-tendent les normes internationales du travail.
- Assumer la fonction d'éthique pour le *Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin)*, Italie.
- *Représenter l'OIT au sein des instances internationales traitant de questions d'éthique*, telles que le Réseau Déontologie des organisations multilatérales.

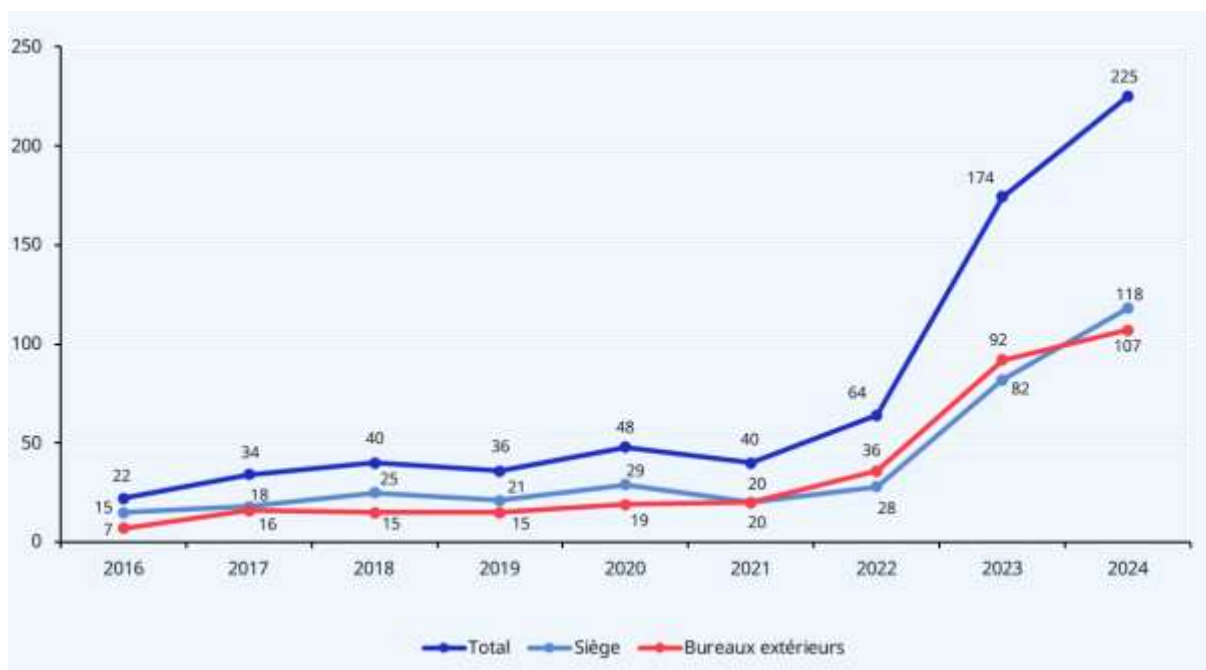
¹ Commission de la fonction publique internationale, [Normes de conduite de la fonction publique internationale](#).

² Les documents de gouvernance interne applicables peuvent être consultés sur la page Web du [Bureau de l'éthique du BIT](#).

Conseils en matière d'éthique

4. Le Responsable des questions d'éthique fournit aux membres du personnel, à leur demande, des conseils confidentiels en matière d'éthique. Cette fonction consultative a une portée très large, puisqu'elle s'exerce aussi bien à l'égard de l'administration du BIT qu'auprès des membres du personnel individuellement. Les conseils en matière d'éthique visent à guider les membres du personnel et à les aider à prendre des décisions conformes aux normes de conduite éthique de l'OIT.
5. Au cours de l'année 2024, 225 membres du personnel ont demandé et reçu des conseils en matière d'éthique³. Le nombre de demandes continue de croître; il a plus que quintuplé depuis la prise de fonctions du Responsable des questions d'éthique dans le cadre d'un poste à temps plein, alors qu'auparavant, il oscillait en moyenne entre 22 et 48 demandes par an (voir la figure 1 ci-dessous).

► **Figure 1. Nombre de demandes de conseils en matière d'éthique reçues au cours de la période 2016-2024**

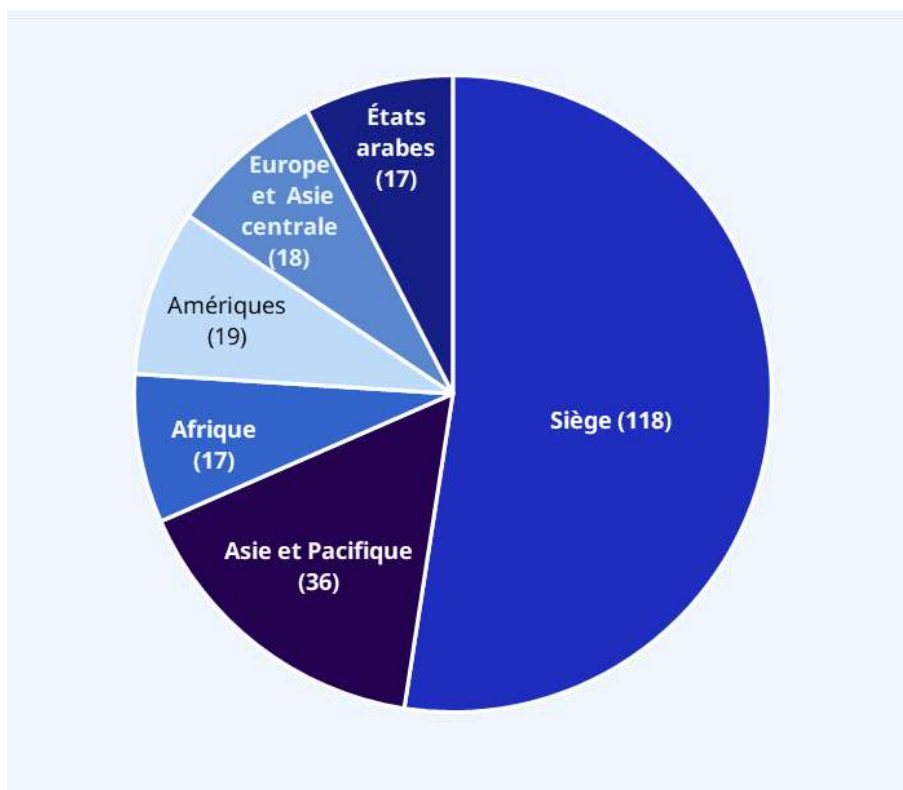


6. Sur les 225 collègues qui ont consulté le Responsable des questions d'éthique en 2024, 107 étaient en poste dans les bureaux extérieurs (où travaillaient alors 67,5 pour cent du personnel du BIT) et 118 étaient en poste au siège (où travaillaient les 32,5 pour cent restants du personnel du Bureau)⁴. Compte tenu de ces chiffres, le Responsable des questions d'éthique prévoit en 2025 de renforcer son action d'information auprès des bureaux régionaux. La figure 2 illustre la répartition des demandes de conseils, par région.

³ Ce chiffre, comme les données et les graphiques ci-après, ne tiennent pas compte de deux demandes de conseil anonymes reçues en 2024 ni des demandes irrecevables, telles que les demandes émanant de tiers extérieurs au BIT et portant sur des questions sans rapport avec l'Organisation.

⁴ Chiffres au 31 décembre 2024 – le BIT employait alors 3 617 personnes, dont 1 176 au siège et 2 441 dans les bureaux extérieurs.

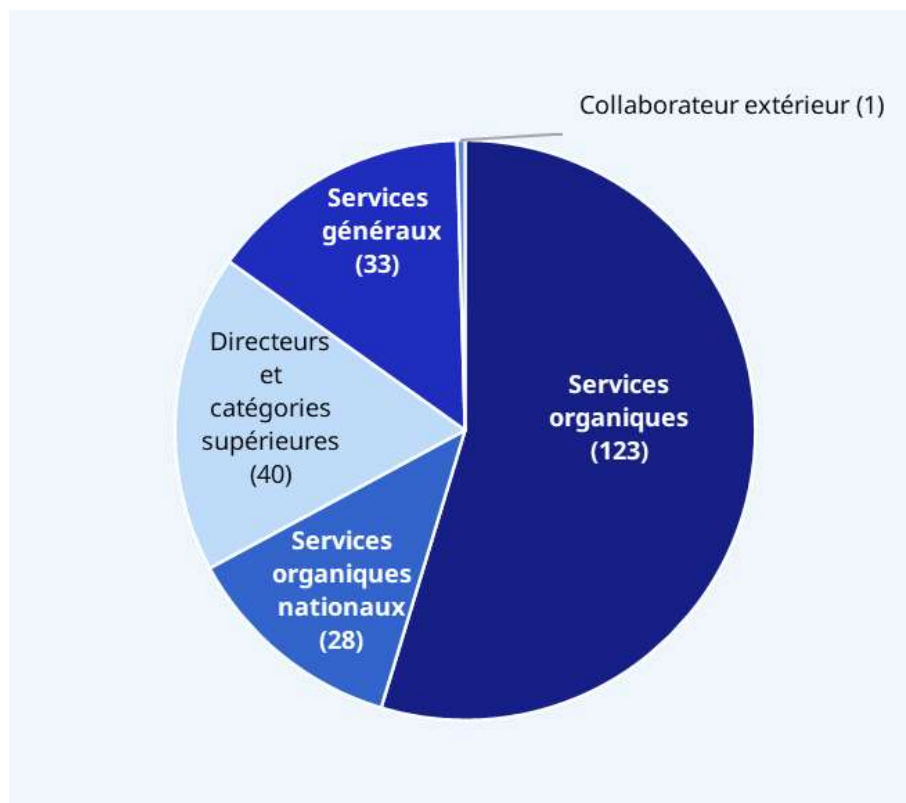
► **Figure 2.** Nombre de demandes de conseils en matière d'éthique reçues en 2024, par région ⁵



7. Pour ce qui est des catégories de personnel concernées, 40 des 225 demandes de conseils ou d'appui en matière d'éthique ont été présentées par des fonctionnaires occupant des postes de grade D ou de grade supérieur, 123 par des fonctionnaires de la catégorie des services organiques, 28 par des fonctionnaires de la catégorie des services organiques nationaux, 33 par des fonctionnaires de la catégorie des services généraux et 1 par un collaborateur extérieur (voir figure 3). Au total, 153 demandes émanaient de femmes, et 72, d'hommes.

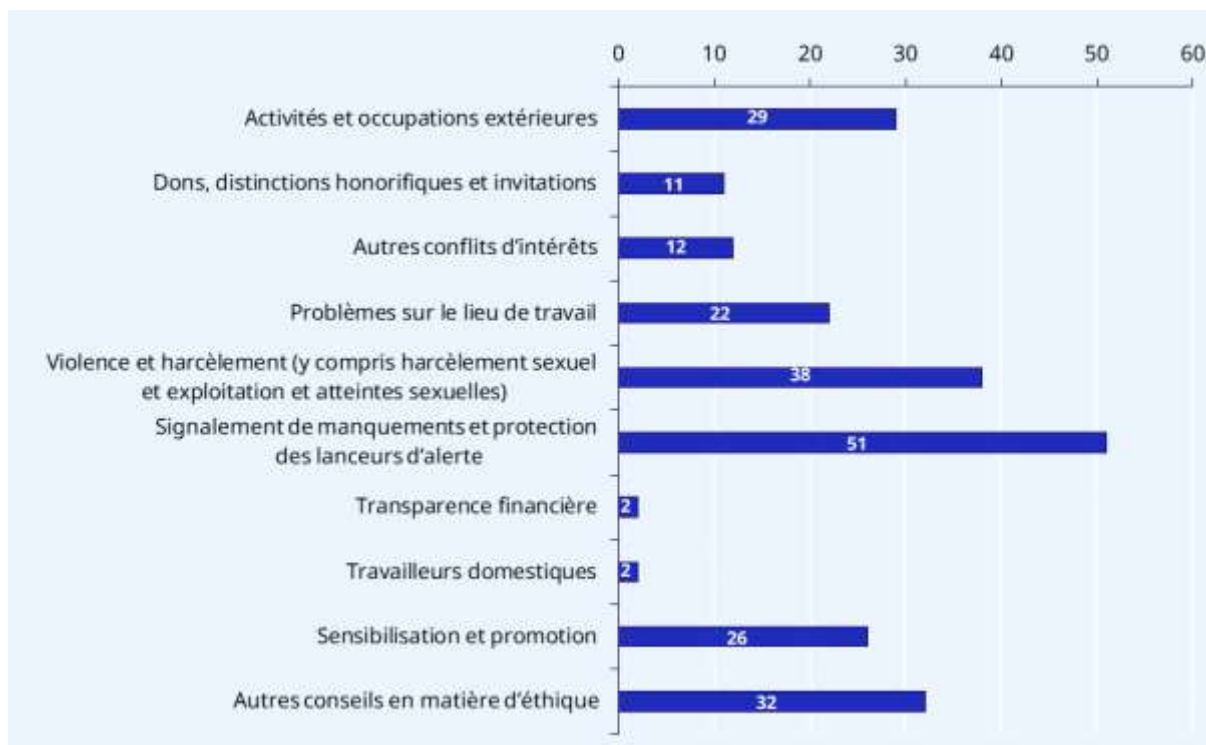
⁵ Dans le graphique illustrant la répartition par région (figure 2), les demandes émanant du Centre international de Formation de l'OIT, Turin (8 au total), sont comptabilisées sous «Europe et Asie centrale».

► **Figure 3. Nombre de demandes de conseils en matière d'éthique reçues en 2024, par catégorie de personnel**



8. Les principaux domaines thématiques visés par les demandes de conseils en matière d'éthique reçues en 2024 se répartissent comme suit: signalement de manquements et protection des lanceurs d'alerte (51 demandes); violence et harcèlement, y compris le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles (38 demandes)⁶; activités et occupations extérieures (29 demandes); dons, distinctions honorifiques et invitations (11 demandes); autres conflits d'intérêts (12 demandes); problèmes sur le lieu de travail (22 demandes); transparence financière (2 demandes); emploi de travailleurs domestiques par des fonctionnaires du BIT (2 demandes); sensibilisation et promotion de la cohérence interne au regard des valeurs de l'OIT (26 demandes); et autres domaines intéressant l'éthique (32 demandes). Cette répartition est illustrée dans la figure 4 ci-après.

⁶ Ne sont pas pris en compte les services consultatifs fournis par le Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, intégré au Bureau de l'éthique en 2024 et qui à l'heure actuelle relève directement du Directeur général (voir plus bas la section sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles).

► **Figure 4. Nombre de demandes de conseils en matière d'éthique reçues en 2024, par domaine thématique**

9. Plusieurs membres du personnel ont sollicité des informations sur les voies à utiliser pour signaler différents types de manquements ou ont eux-mêmes souhaité faire un signalement. Ils ont été dûment orientés vers les mécanismes prévus pour les signalements de manquements⁷, notamment le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).

Suivi des questions d'éthique: suite donnée à l'enquête sur l'éthique

10. Le Responsable des questions d'éthique rencontre régulièrement les parties prenantes du Bureau pour assurer le suivi des questions d'éthique sur le lieu de travail et faire des recommandations dans le cadre de ses autres attributions, notamment celles liées à la formation, à la sensibilisation et à l'élaboration de politiques.
11. Une enquête sur l'éthique au BIT a été réalisée en 2023 (la dernière enquête de ce type datait de 2018 et la première, de 2013), dont le Responsable des questions d'éthique a pris note dans son rapport de 2023⁸. Au cours de l'année 2024, le Responsable des questions d'éthique a organisé plusieurs séances d'information avec l'équipe globale de direction ainsi qu'avec des groupes de fonctionnaires et de responsables de toutes les régions (il a notamment tenu huit réunions avec la direction du Syndicat du personnel et des représentants de celui-ci issus de toutes les régions), à la fois pour les informer des résultats de l'enquête et pour encourager l'adoption des mesures voulues pour apporter les améliorations requises dans certains domaines, telles que mises en évidence par le rapport de l'enquête.

⁷ Une infographie sur ces mécanismes (en anglais seulement) peut être consultée sur le [site Web de l'OIT](#).

⁸ Une synthèse des résultats de cette enquête, établie avec l'assistance d'un statisticien extérieur confirmé et indépendant et diffusée au début de 2024, notamment dans le dernier rapport présenté au Conseil d'administration, peut être consultée sur la [page Web du Bureau de l'éthique](#).

12. Les résultats de l'enquête ont également servi à élaborer un nouveau cours de formation obligatoire en ligne sur l'éthique – la phase d'élaboration est désormais terminée et le cours devrait être lancé en 2025, comme indiqué plus bas – ainsi qu'à préparer d'autres activités prévues du Responsable des questions d'éthique, notamment la révision des Principes de conduite du personnel du BIT, qui sera entreprise en principe en 2025, une fois terminée la mise à jour des Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).
13. En 2024, le Responsable des questions d'éthique a également établi un rapport consacré aux résultats de l'enquête menée auprès du personnel du Centre de Turin ⁹ et reste à sa disposition pour l'aider à y donner suite au moyen d'activités de sensibilisation et de promotion en 2025.

Sensibilisation, formation et information

14. En plus des réunions consacrées au suivi de l'enquête sur l'éthique, le Responsable des questions d'éthique a organisé des séances d'information et de formation sur des questions générales en matière d'éthique, afin de promouvoir une meilleure compréhension des normes de conduite éthique applicables, de leurs conséquences pour les responsables et le personnel, ainsi que du rôle et des attributions qui sont les siens. Le Bureau de l'éthique continue par ailleurs de diffuser des communiqués internes sur des questions d'éthique spécifiques, tels ses récents communiqués sur les règles, principes et procédures applicables aux activités extérieures et sur l'obligation générale qui incombe aux fonctionnaires du BIT de refuser les dons. En outre, le Responsable des questions d'éthique a accordé un entretien au magazine *Inside* de l'OIT pour faire connaître le travail du Bureau de l'éthique, les résultats de l'enquête sur l'éthique réalisée en 2023 ayant révélé que des progrès devaient être faits à cet égard ¹⁰.
15. Pour ce qui est de la formation générale en matière d'éthique, conformément aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (CCI) et comme suite aux discussions récemment tenues au Conseil d'administration ¹¹, une nouvelle formation et un cours de rafraîchissement des connaissances sur l'éthique ont été élaborés et devraient être mis en ligne en 2025 (la traduction dans l'une des langues de travail est toujours en cours). Ces contenus pédagogiques sont fondés sur les bonnes pratiques d'autres organisations, notamment l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur les conclusions de l'enquête sur l'éthique de 2023 et les enseignements qui en ont été tirés ¹².
16. Le Responsable des questions d'éthique a également multiplié les séances d'information et les ateliers, y compris dans le cadre de l'intégration des nouveaux directeurs et fonctionnaires responsables (directeurs de bureaux de pays, directeurs régionaux, coordonnateurs régionaux des ressources humaines, etc.), ainsi que les formations sur mesure, et a davantage participé aux activités de l'OIT, notamment dans le cadre de projets. Il a par exemple organisé des séances d'information et des réunions avec des bureaux régionaux et des unités au siège, avec des groupes de responsables régionaux et avec l'équipe de direction et l'équipe globale de direction.

⁹ OIT, *ILO Ethics Survey 2023: Results from ITC ILO respondents*.

¹⁰ Depuis sa parution dans *Inside* le 16 octobre 2024, l'article a enregistré un total de 784 vues. En outre, depuis la refonte du site Web de l'OIT, à la suite de laquelle une formation a été dispensée au personnel, le Responsable des questions d'éthique assure en toute autonomie la gestion et l'actualisation du contenu du site Web du Bureau de l'éthique, dans les trois langues de travail de l'OIT.

¹¹ GB.349/PFA/6.

¹² À l'heure actuelle, il existe au BIT deux programmes d'apprentissage autogéré en ligne qui comportent un volet sur l'éthique: le Programme de formation en ligne sur la gouvernance interne (qui a été suivi par 1 731 membres du personnel au cours de la période 2020-2024) et le Programme d'orientation en ligne (qui a été suivi par 2 259 membres du personnel au cours de la même période).

17. Le Responsable des questions d'éthique a continué de collaborer avec le Département du développement des ressources humaines (HRD), l'IAO et la Médiatrice, insistant sur l'importance d'œuvrer de manière coordonnée et conjointe avec chaque unité et chaque département, dans les limites de leur mandat respectif, à la promotion d'une culture de l'éthique, de l'intégrité et du respect dans l'ensemble du Bureau.
18. À ce sujet, le Bureau de l'éthique prend activement part à la campagne «ILO Respect», dirigée par HRD. Il a dispensé plusieurs formations et a participé avec HRD à une mission au Pakistan pour promouvoir la campagne auprès des collègues sur place et mettre à l'essai une méthode participative innovante, à la demande et avec l'appui du Directeur du Bureau de pays de l'OIT pour le Pakistan ¹³. Cette expérience constitue un bon exemple des progrès qu'une action centrée sur le personnel peut permettre d'accomplir sur le plan de la cohérence interne avec les normes de l'OIT et la mission incombant au Bureau de l'éthique de promouvoir un milieu de travail pleinement conforme aux valeurs que défend l'Organisation ¹⁴.

Protection des lanceurs d'alerte contre les représailles

19. Instaurer une culture de l'intégrité nécessite la participation de l'ensemble des membres du personnel, qui doivent à cette fin non seulement connaître et respecter les règles et les règlements internes du BIT, mais aussi porter les allégations de manquement et de faute à l'attention des autorités internes compétentes.
20. Le BIT a mis en place une politique spécifique de prévention des représailles et de protection contre les actes de ce type visant tout membre du personnel qui signale un manquement ou coopère à des enquêtes ou à des contrôles. La directive du Bureau relative au signalement des manquements et à la protection contre les représailles ¹⁵, qui s'applique à tous les membres du personnel indépendamment de la catégorie de services à laquelle ils appartiennent ou de la nature de leur contrat, précise les voies à utiliser pour le signalement des manquements. Elle définit les modalités de la prévention des représailles et de la protection contre ces actes, le but étant de garantir que tous les membres du personnel peuvent procéder à des signalements et coopérer aux contrôles et aux enquêtes sans crainte de représailles.
21. En vertu de la même directive, le Responsable des questions d'éthique est chargé de recevoir les plaintes pour représailles émanant de membres du personnel. En pareil cas, il procède à un examen préliminaire des demandes de protection. S'il conclut que les allégations de représailles sont à première vue fondées, il saisit l'IAO en vue de l'ouverture d'une enquête. Si l'existence de représailles est établie par le rapport d'enquête, le Bureau est tenu de prendre des mesures pour corriger les effets préjudiciables que celles-ci ont entraînés. Le Directeur général peut aussi transmettre ces cas à HRD, qui déterminera les mesures disciplinaires à prendre contre le fonctionnaire qui a exercé des représailles.
22. En 2024, le Responsable des questions d'éthique a reçu une plainte contenant des allégations de représailles contre un lanceur d'alerte. Ayant procédé à un examen préliminaire de l'affaire, il a estimé que ces allégations étaient à première vue fondées et a saisi l'IAO, qui a ouvert une enquête, laquelle est toujours en cours. Le Responsable des questions d'éthique a également

¹³ La visite de pays a permis l'adoption de deux chartes en faveur d'un milieu de travail respectueux, rédigées et approuvées par les membres du personnel. Un suivi régulier de leur application sera assuré au moyen d'enquêtes.

¹⁴ À l'heure actuelle, sous la direction de HRD, le Responsable des questions d'éthique collabore avec le Syndicat du personnel, la Médiatrice et la Responsable du bien-être du personnel à l'élaboration d'une méthode pour systématiser la campagne «ILO Respect».

¹⁵ IGDS no 551 (version 2).

fourni des conseils confidentiels à d'autres lanceurs d'alerte et reçu plusieurs demandes visant à empêcher des représailles. En vertu de la directive susmentionnée, le Bureau de l'éthique a, avec le consentement des auteurs des plaintes, prié la direction de HRD d'assurer un suivi de la situation de ces derniers sur le lieu de travail de manière à empêcher qu'ils subissent des actes de représailles pour avoir signalé un manquement ou coopéré à un contrôle ou à une enquête.

Prévention et lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

23. En plus des responsabilités énumérées au paragraphe 3, le Responsable des questions d'éthique a été chargé, de juillet 2022 à la fin de l'année 2024, de coordonner la mise en œuvre du plan d'action de l'OIT et les efforts déployés par le Bureau pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les activités ci-après ont été menées à bien avec l'appui du spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin de garantir le respect des normes minimales et de s'aligner sur l'action menée au plan international dans ce domaine ¹⁶.
24. Un groupe de travail pluri-départemental sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été officiellement créé et doté d'un mandat qui souligne la nature transversale de cette action et insiste sur le fait que tous les départements et tous les fonctionnaires concernés doivent y contribuer. Les mesures visant à mieux définir les rôles et responsabilités dans ce domaine au sein du Bureau, à savoir la révision de la politique de l'OIT en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ¹⁷ et la création d'un réseau de points focaux dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, ont considérablement progressé et devraient avoir été menées à bien au début de l'année 2025.
25. Afin de donner effet à l'engagement pris par le Directeur général dans l'exposé de sa vision, tendant à faire respecter la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sous toutes ses formes, une campagne intitulée «Aucune excuse» a été lancée en mars 2024 pour sensibiliser les membres du personnel aux valeurs du Bureau et à leurs responsabilités collectives et individuelles concernant la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le signalement des cas, et pour mieux faire connaître les mécanismes de signalement existants. Dans ce contexte, le Directeur général a diffusé un message vidéo dans lequel il insiste sur ces points importants, et des pages Web contenant des informations sur les ressources utiles, des affiches et d'autres supports ont été élaborés à ce sujet dans les trois langues officielles du Bureau, sur l'intranet et sur le site de l'OIT ¹⁸. Afin de mieux faire comprendre le cadre mis en place par le Bureau pour signaler les manquements, une carte intitulée «Report and Support» (Signaler et obtenir de l'aide) a été élaborée. On y trouve des informations sur les mécanismes de signalement disponibles (concernant aussi bien les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles que les autres fautes) et sur les entités pouvant offrir un appui. L'initiative a été saluée par les parties prenantes internes et externes ¹⁹. Tous les supports créés dans le cadre de la campagne sont disponibles sur le portail de ressources en ligne de l'OIT (Brand hub) pour téléchargement et diffusion par le personnel.

¹⁶ Comme indiqué dans son rapport sur l'année 2023, le Responsable des questions d'éthique a alloué l'essentiel des fonds destinés à l'exercice de ses fonctions pour la période biennale 2024-25 au recrutement d'un spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (P4, 80 pour cent). Le poste a depuis été renommé «Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles» et, depuis le 1^{er} novembre 2024, son titulaire rend directement compte au Directeur général.

¹⁷ Voir la Directive du Bureau n° 568, *Mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles*.

¹⁸ Comme celle publiée sur le site Web de l'OIT: <https://www.ilo.org/fr/resource/autre/prevention-et-lutte-contre-l'exploitation-et-les-atteintes-sexuelles-loit>

¹⁹ D'autres entités des Nations Unies ont demandé au Bureau de l'éthique l'autorisation de prendre modèle sur la carte.

26. Pour aider le personnel à se familiariser avec les cadres de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles établis par l'OIT et favoriser l'adoption d'une approche centrée sur les victimes, le Spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a organisé, tout au long de l'année, des séances de sensibilisation en ligne à l'intention des membres du personnel de la région Afrique (136 participants), des équipes d'appui technique au travail décent pour le Cambodge, la Malaisie, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande (100 participants), le Bangladesh (12 participants à Cox's Bazar et 93 à Dhaka), l'Inde (10 participants) et l'Indonésie (27 participants) ainsi que des équipes du siège et des bureaux extérieurs chargées du Partenariat visant à améliorer les perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil (PROSPECTS) (47 participants). Un appui, des conseils et des orientations ont continué d'être dispensés à titre individuel aux membres du personnel, selon les besoins.
27. Il avait été décidé, sur la base des enseignements tirés de la participation de l'OIT aux initiatives mises en place à l'échelle du système des Nations Unies et au groupe de travail sur le Protocole de l'ONU sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des partenaires opérationnels ²⁰, que l'une des principales priorités pour l'année 2024 était de mieux s'acquitter du devoir de diligence raisonnable eu égard aux partenaires d'exécution, afin de garantir qu'aucun préjudice ne soit causé dans le cadre des projets et activités de l'OIT. À cette fin, en collaboration avec le Département des partenariats multilatéraux et de la coopération pour le développement (PARTNERSHIPS), le Bureau de l'éthique a organisé de vastes consultations sur le terrain et au siège, collecté des données et transmis les conclusions aux parties prenantes internes – dont le groupe de travail de l'OIT sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs –, dans le but de mieux faire connaître le protocole susmentionné et l'outil d'évaluation harmonisée disponible sur le portail des partenaires de l'ONU ²¹.
28. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'éthique a continué de diriger et de coordonner les activités du groupe de travail de l'OIT sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et de représenter l'OIT lors de divers événements et forums interinstitutions, notamment dans le cadre du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies ²². Il a également assuré la coordination, en interne, des communications soumises par l'OIT aux fins de l'examen des politiques et pratiques mises en œuvre par les entités des Nations Unies pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, actuellement mené par le CCI, dont le rapport final devrait être publié au deuxième semestre de 2025. En outre, en collaboration avec HRD et l'IAO, il a fourni aux mandants, à leur demande, des informations actualisées sur l'action menée dans ce domaine (sept séances d'information ont ainsi été organisées en 2024).

²⁰ Voir ONU, *IP Protocol for PSEA*.

²¹ Alors que les consultations se poursuivent à l'échelle du Bureau, le bureau de l'éthique et PARTNERSHIPS ont étroitement collaboré avec l'équipe en charge de PROSPECTS pour mettre en œuvre, à titre expérimental, les activités et mesures recommandées au niveau des projets, avec les partenaires d'exécution et les bénéficiaires de l'OIT. À cette fin, des orientations utiles, des supports de communication et des bonnes pratiques ont été élaborés, et des séances d'information ont été organisées afin de favoriser l'adoption de mesures volontaristes de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans toutes les activités menées au titre de PROSPECTS et dans tous les lieux concernés. PROSPECTS est le plus gros programme de coopération pour le développement mené par l'OIT. On trouvera de plus amples informations à ce sujet sur la page Web consacrée au programme, à l'adresse <https://www.ilo.org/projects-and-partnerships/projects/partnership-improving-prospects-forcibly-displaced-persons-and-host>.

²² Par ailleurs, en octobre 2024, l'OIT a rejoint, en qualité d'observateur, le Groupe consultatif technique du Comité permanent interorganisations sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel (voir le site Web du Comité à l'adresse <https://psea.interagencystandingcommittee.org/iasc-psea-working-groups>).

29. Comme les années précédentes, le Bureau de l'éthique a aidé le Cabinet du Directeur général à élaborer le plan d'action annuel de l'OIT et la lettre d'observation de fin d'année pour soumission au Secrétaire général de l'ONU. Il a encouragé le personnel à participer à l'enquête annuelle de l'ONU sur les faits et la perception du personnel des Nations Unies en ce qui concerne l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles ²³. En 2024, 876 fonctionnaires du BIT répartis dans 93 lieux d'affectation y ont répondu (contre 44 en 2020 et 382 en 2023). La participation de l'OIT aux initiatives menées à l'échelle du système reste essentielle, car elle permet de détecter les problèmes restant à résoudre et de collecter des informations sur la façon dont les stratégies de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles sont comprises et mises en œuvre, au siège et sur le terrain.
30. Afin d'aider la direction à donner suite à une recommandation formulée par le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) de l'OIT ²⁴, le Bureau de l'éthique a procédé à une étude comparative, entre les différents organismes des Nations Unies, du rattachement hiérarchique et de la dotation en effectifs de la fonction de coordination de l'action visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans ce cadre, il a demandé des informations au Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et à d'autres membres du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies ²⁵. Comme suite à cette étude, le Directeur général a décidé de transférer la responsabilité de cette fonction du Bureau de l'éthique au Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui lui rend directement compte ²⁶.
31. L'OIT continue d'utiliser l'outil iReport SEA Tracker pour consigner toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles au moment où elles sont reçues ²⁷. L'IAO a fourni les informations ci-après au sujet des cinq signalements faits au cours de la période considérée ²⁸:
- Deux allégations – l'une visant un ancien fonctionnaire et l'autre un fonctionnaire en activité – font actuellement l'objet d'une enquête.
 - Une allégation a été faite concernant un collaborateur externe et une victime non identifiée. Les données disponibles laissent penser que l'incident aurait eu lieu avant que le collaborateur soit recruté par le BIT. La nature de la faute n'a pas pu être clairement déterminée et l'enquête n'a pas bénéficié de la coopération de parties externes. L'affaire a été classée.
 - Le 15 octobre 2024, l'OIT a été informée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés que celui-ci avait réalisé une enquête au sujet d'allégations visant un membre du personnel recruté sur le plan local par le BIT en août 2023. L'enquête ayant montré que

²³ Cette enquête, conduite et gérée par le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, fournit des éclairages sur les connaissances qu'ont les fonctionnaires des Nations Unies au sujet des normes de conduite, de leurs obligations et du comportement requis, ainsi que sur la façon dont ils perçoivent l'action de la direction en ce qui concerne la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

²⁴ GB.350/PFA/6.

²⁵ Ces informations ont été recueillies dans le cadre d'activités de recherche et par voie de correspondance, de consultations et d'appels bilatéraux auprès de 20 entités des Nations Unies, dont 9 institutions spécialisées et 11 fonds, programmes, entités et organismes apparentés.

²⁶ Comme indiqué dans l'organigramme du BIT.

²⁷ On trouvera des données sur les allégations sur le site Web de l'ONU, à l'adresse <https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr/content/data-allegations-un-system-wide>.

²⁸ Sur ces cinq cas, trois ont été enregistrés dans l'outil iReport SEA Tracker (3379, 3827, 3828). Les deux autres enquêtes étant conduites respectivement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et par le Programme alimentaire mondial (PAM), c'est aux unités d'enquête de ces organismes qu'il incombe d'enregistrer les cas dans le système.

l'allégation était fondée et l'acte avéré, le Haut-Commissariat a ajouté l'intéressé à la base de données ClearCheck le 18 novembre 2024. Le Bureau examine la situation et prendra les mesures voulues.

- Le 27 décembre, l'IAO a reçu un signalement du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU concernant un ancien fonctionnaire du BIT. Un suivi a été réalisé en janvier 2025 auprès de l'équipe d'enquête du Programme alimentaire mondial (PAM), qui était chargée de l'investigation. La faute découverte par le PAM ayant eu lieu avant que l'intéressé soit recruté par le BIT, et sachant qu'aucune des allégations ne portait sur la période d'emploi auprès du BIT, il n'a pas été jugé nécessaire que l'IAO enquête de son côté.

32. De manière générale, les efforts se poursuivent pour faire en sorte que l'OIT se conforme aux normes et aux meilleures pratiques définies sur le plan international en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment pour accélérer les progrès en ce qui concerne le repérage des cas, la promotion d'une culture propice à la libération de la parole, l'élimination des obstacles au signalement, l'aide aux victimes et l'intégration des mesures de protection, de prévention et d'atténuation dans tous les projets, programmes et opérations de l'OIT.

Relations avec le Comité consultatif de contrôle indépendant

33. Le Responsable des questions d'éthique échange régulièrement avec le CCCI, et lui adresse ses remerciements pour tous les conseils et le soutien prodigués. Le fait qu'il puisse s'entretenir librement et en toute confidentialité avec le comité, et réciproquement, est crucial pour l'indépendance de la fonction d'éthique et va dans le sens des recommandations du CCI.
34. Aux réunions qu'il a tenues avec le CCCI en janvier, en mai et en septembre 2024, le Responsable des questions d'éthique a demandé des conseils au comité au sujet de la mise en œuvre du plan de travail relatif à l'éthique et lui a communiqué des informations sur divers sujets, notamment la suite donnée aux recommandations précédemment formulées, les activités du Bureau de l'éthique, les enseignements tirés de l'expérience, la protection contre les représailles et la coordination avec les autres fonctions de contrôle. Il tient par ailleurs à saisir cette occasion pour remercier les membres sortants du CCCI pour leurs précieux conseils et pour le soutien apporté à la fonction d'éthique, et attend avec intérêt de pouvoir collaborer avec les membres récemment nommés.

Réseau Déontologie des organisations multilatérales

35. Le Responsable des questions d'éthique au BIT est membre du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, qui vise à promouvoir la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies sur les questions touchant à l'éthique, en particulier sur l'application cohérente des normes et politiques en la matière dans l'ensemble des organismes du système. Ce réseau est un espace de dialogue important, dans le cadre duquel les responsables des questions d'éthique des organisations internationales peuvent partager leurs retours d'expérience et apprendre les uns des autres, ce qui est essentiel pour entretenir et promouvoir une culture de l'éthique au sein du système des Nations Unies.
36. Le Responsable des questions d'éthique a participé à la réunion annuelle de 2024 du réseau, tenue par l'Organisation mondiale de la Santé du 9 au 12 juillet 2024. Les discussions ont porté sur des thèmes divers, comme les activités extérieures, la protection des lanceurs d'alerte, l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle, l'importance de la jurisprudence pour les spécialistes de l'éthique, le recours aux modalités de formation interactives et innovantes et les moyens de susciter un changement de culture grâce à des programmes d'éthique. En outre, le réseau

organise régulièrement des réunions en ligne pour débattre des tendances et sujets d'intérêt commun ayant trait à l'éthique et envisage la possibilité d'élaborer des normes pratiques internationales pour la fonction d'éthique.

37. En 2024, dans le contexte du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, le Responsable des questions d'éthique au BIT a lancé une initiative visant à créer un réseau regroupant, parmi les bureaux d'éthique des organisations multilatérales, ceux qui sont de petite taille – comme celui de l'OIT, composé d'une seule personne – afin d'offrir un cadre supplémentaire pour examiner les faits nouveaux et mettre en commun les bonnes pratiques. Ce réseau a commencé à organiser des débats en ligne sur des sujets d'intérêt commun, par exemple sur l'élaboration des normes pratiques susmentionnées.

Observations générales et conclusions

38. La fonction d'éthique suppose de mener des activités de promotion et de conseil concernant les mesures à prendre, les politiques à adopter et la culture à instaurer au niveau institutionnel pour favoriser le respect, la concrétisation et la réalisation des valeurs du système des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail. Le présent rapport du Responsable des questions d'éthique est soumis pour la première fois au Conseil d'administration du BIT pour discussion, à la demande des membres du Conseil.
39. Le Responsable des questions d'éthique se félicite de la décision du Directeur général – qu'il considère comme l'une des principales réalisations de 2024 – de créer un poste de responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, relevant lui aussi directement du Directeur général (voir les paragraphes 23 à 32 du présent rapport, qui récapitulent l'action menée dans ce domaine en 2024). Il se tient à la disposition du titulaire de ce nouveau poste pour poursuivre, dans le cadre du mandat du Bureau de l'éthique, les efforts de sensibilisation visant à prévenir, combattre et traiter l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que toutes les autres formes de violence, de harcèlement ou de maltraitance sur le lieu de travail ou en lien avec les activités de l'OIT.
40. L'année 2024 a encore une fois été productive pour le Bureau de l'éthique, dont les activités consultatives ont continué de croître considérablement, le nombre de demandes de conseils ayant plus que quintuplé par rapport à la moyenne enregistrée à l'époque où le Responsable des questions d'éthique exerçait ses fonctions à temps partiel (voir la figure 1). Cette forte augmentation pourrait être liée aux activités d'information menées pour promouvoir le Bureau de l'éthique comme un espace de dialogue sûr où les membres du personnel peuvent faire part de leurs questionnements à ce sujet. Comme indiqué aux paragraphes 14 à 18 du présent rapport, ces efforts se sont intensifiés en 2024 avec une série d'activités, dont la publication d'un entretien dans le magazine *Inside* et l'organisation de réunions avec le personnel et la direction ainsi que de séances d'information au sujet des résultats de l'enquête sur l'éthique.
41. En ce qui concerne la promotion active d'une culture de l'éthique, le Responsable des questions d'éthique s'est attaché à faire connaître les résultats de la dernière enquête sur l'éthique dans toutes les régions. À présent, il invite les parties prenantes concernées du Bureau à se mobiliser pour prendre des mesures ciblées²⁹. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le Bureau

²⁹ Dans son rapport sur l'année 2023, le Responsable des questions d'éthique s'est dit convaincu que les résultats de l'enquête sur l'éthique de 2023 orienteraient non seulement les activités et les priorités du Bureau de l'éthique, mais aussi plus largement les mesures de gestion prises dans des domaines connexes, comme les ressources humaines et d'autres domaines susceptibles de contribuer à promouvoir davantage les valeurs de l'OIT dans la pratique. Il a également souligné que nombre des sujets de préoccupation mis en évidence dans le rapport d'enquête avaient déjà été recensés dans [l'enquête sur l'éthique de 2018](#), et qu'il était essentiel de s'attaquer collectivement et avec détermination à ces problèmes si l'on voulait améliorer le ressenti du personnel.

de l'éthique continuera de se pencher sur les problèmes recensés dans le rapport d'enquête et à promouvoir les valeurs qui contribueront à les résoudre, comme l'instauration d'une culture propice à la libération de la parole et la cohérence, en interne, avec les normes et pratiques en matière de travail décent. Le Bureau de l'éthique se tient à la disposition de la direction et des autres parties prenantes, dont le Syndicat du personnel, pour élaborer des mesures à même de répondre aux principales préoccupations touchant à l'éthique qui ont été exprimées par les participants à l'enquête. Le Responsable des questions d'éthique reste prêt à apporter un appui aux services, départements et unités qui souhaitent prendre des mesures proactives en vue de favoriser la cohérence avec les valeurs prônées par l'OIT dans leur domaine d'action spécifique.

Genève, le 31 janvier 2025

Jordi Agustí-Panareda
Responsable des questions d'éthique